

L'an deux mille quinze le **Quatorze Janvier à 20 heures 00**, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Mme BOISAUBERT Stéphanie, Maire

Etai^{ent} présents :

Mrs ALPHANT Florent - BONNETAIN Philippe – DECOMBIS Erick – DESORMAIS Jérôme
— MEYER Constant – NICOUUD Florent - PERROT Gilbert – RACAMIER André,

&

Mmes BOISAUBERT Stéphanie – DEVIDAL Joëlle – GIRAUD-JACQUIGNON Clémence
GRANGEOT Christelle - ORERO Christine.

Absents excusés : Mrs MAITRE Jean-Luc et HAOUIZEE Régis

Pouvoir : Mr HAOUIZEE Régis à Mme BOISAUBERT Stéphanie

Compte-rendu de séance

Monsieur Florent NICOUUD est nommé secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, Madame Le Maire fait observer une minute de silence en hommage aux personnes décédées lors des attentats de la semaine dernière.

1 – COMMISSION URBANISME

- Déclaration d'intention d'aliéner.:

Propriétaire : Mr JOLIVET Roger – 60, chemin du Bessey – 38260 POMMIER DE
BEAUREPAIRE

La parcelle concernée est : Section B n° 1903 – superficie 1 576 m².

Désignation du bien : non bâti.

Acquéreur : Mr SCHODA Alain et Mme GUIGAL Cindy – 112, rue Dedieu – 69100
VILLEURBANNE.

La Commune n'a pas l'intention d'appliquer son droit de préemption urbain sur cette parcelle : à l'unanimité des votants

- Déclaration d'intention d'aliéner.:

Propriétaire : Mr JOLIVET Roger – 60, chemin du Bessey – 38260 POMMIER DE
BEAUREPAIRE

La parcelle concernée est : Section B n° 1901 – superficie 1 699 m²

Désignation du bien : non bâti.

Acquéreur : Mr et Mme PIEGAY Gérard – 16, rue de la Voie Romaine – 69690 BRUSSIEU.

La Commune n'a pas l'intention d'appliquer son droit de préemption urbain sur cette parcelle : à l'unanimité des votants.

- Dossiers en cours.:

Un nouveau permis est arrivé : la Commune doit se prononcer sous un mois ; il sera étudié lors d'une prochaine commission.

Le certificat d'urbanisme pour la mise en place de capteurs photovoltaïques au nom de Mary Isabelle a été refusé.

Le certificat d'urbanisme pour division parcellaire au nom de Gabet Alain, route des Terreaux, fait l'objet de demande de précisions supplémentaires de la part de la DDT.

- Révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme.: mise en œuvre de la procédure

La Commune de Bellegarde-Poussieu est actuellement dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) dont la dernière révision date de l'année 2005, et la modification d'Octobre 2010.

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (ALUR), qui est entrée en vigueur le 26 Mars 2014, prévoit la caducité des POS au 31 Décembre 2015, faute pour ces documents d'avoir été transformés en Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant cette date.

Cette caducité entraînerait automatiquement l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU). Toutefois, la Loi ALUR prévoit que si une révision du POS a été engagée avant le 31 Décembre 2015, ce document reste en vigueur jusqu'au terme de cette révision, pendant une durée maximale de trois ans à compter de la publication de la loi, soit jusqu'au 26 Mars 2017.

Au vu de ces dispositions, il est nécessaire que la Commune engage la révision du POS afin d'être couverte par un PLU avant que ne survienne la caducité du POS.

Cette révision est également imposée par l'obligation d'intégrer les dispositions de la Loi du 12 Juillet 2010 dite Grenelle 2 dans le document d'urbanisme avant le 1^{er} Janvier 2017.

Il convient donc au Conseil Municipal de s'exprimer sur son intention de mettre en œuvre la transformation du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Bellegarde-Poussieu en Plan Local d'Urbanisme, par l'élaboration d'un projet d'aménagement et de développement durable.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DONNE** un avis favorable à la mise en œuvre de la transformation du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Bellegarde-Poussieu en Plan Local d'Urbanisme,
- **CHARGE** Madame Le Maire de mettre en place les réunions nécessaires à l'élaboration de ce projet.

Délibération 2015/01.

2 – COMMISSION TRAVAUX ET BATIMENTS

- Appartement école

Les travaux ont commencé : mise en place du placo (le plafond sera doublé) par l'entreprise Plantier ; l'entreprise Ouest Electricité (Mr Bonnard) retire les câbles, et refait presque à neuf toute l'électricité ; la cloison de la cuisine sera doublée ; pour le doublage des murs ainsi que la mise en place de la faïence, ces travaux seront effectués par les employés communaux ; le plan de la salle de bain a été validé : c'est l'entreprise Monduel qui est en charge des travaux.

Ce chantier doit être terminé pour fin janvier.

- Bar Restaurant de la Poste.:

Demande de devis en cours pour le changement de la hotte.

- Eglise.:

Concernant l'éclairage du spot de l'église, Mr Dupont Lucas préconise le remplacement de l'éclairage existant par un à led qui consomme presque rien.

- Foyer Rural.:

Suite à la visite de contrôle du 13 Novembre dernier, le procès verbal a été validé le 16 Décembre en Sous-Préfecture par la mention « avis favorable à la poursuite du fonctionnement de l'établissement ».

Pour information le foyer a été construit en 1952.

Il faudra entreprendre les prescriptions annotées et les recommandations :

- Prescriptions :
- Installer une main courante devant la salle de musique ;

- Supprimer les bloc-portes dans le sas d'entrée : travaux déjà effectués ;
- Poursuivre les travaux selon les observations du rapport établi par DEKRA ;
- Mettre un second extincteur à poudre de 6 kg dans la chaufferie ;
- Transmettre au secrétariat de la commission, une copie de l'arrêté d'autorisation d'ouverture pris par le Maire ;
- Recommandations :
 - Installer un diffuseur d'alarme dans la salle de musique (niveau alarme trop faible en cas de musique dans la salle du Foyer.

- Salle d'Animation Rurale :

Eclairage de la place : voir pour l'installation éventuelle d'une horloge.

- Ecole :

Il convient de prévoir la réfection des marches de l'escalier se situant à l'école desservant la bibliothèque, la salle d'informatique et le logement communal ; cette réfection est nécessaire pour la sécurité de chacun ainsi que pour les enfants accédant à ces lieux.

Les travaux consistent en un ré agréage des anciennes marches avec coffrage (marche par marche), et ensuite d'un habillage de celles-ci par de la pierre.

Ces travaux s'élèvent à hauteur de 4 926.72 euros. Ils seront inscrits au budget investissement de l'année 2015.

Les services du Conseil Général de l'Isère seront sollicités pour l'obtention d'une subvention.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTE** la rénovation de l'escalier de l'école, tel qu'il est indiqué ci-dessus,
- **ACCEPTE** le montant des travaux nommé ci-dessus,
- **CHARGE** Madame Le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Conseil Général de l'Isère.

Délibération 2015/02.

3 – COMMISSION VOIRIE

En cette période hivernale, rien de spécial en travaux de voirie : seuls les travaux en lien avec les inondations ont été effectués : route des Terreaux / pose de grille ; chemin des Gallerands / buses débouchées.

Pour la route de Bellegarde (près maison Buisson), relancer le Conseil Général.

4 – COMMISSION FETES/SPORTS/ASSOCIATIONS

- Vœux du Maire

Pour la mise en place de la cérémonie, rendez-vous est donné dimanche matin à partir de 9h30.

- AFR exposition :

Pour information une exposition pour montrer leurs ateliers créatifs (tableaux, peinture, autres) est organisée par l'A.F.R à la Salle d'Animation Rurale : pour cette expo la commune accorde la gratuité de la salle.

- Amicale Boules :

Mr Florent ALPHANT informe le Conseil Municipal qu'une réunion extraordinaire aura lieu le 6 Février prochain pour relancer l'Amicale ; il en expose les faits :

Suite à la démission du Président de l'Amicale Boules de Bellegarde-Poussieu, et en l'absence de secrétaire depuis plus de deux ans, et au manque d'adhérents de l'Amicale, le bureau n'a pas pu être réélu lors de la dernière assemblée générale. L'Amicale ne pouvant être mise en sommeil en 2015, il nous faut impérativement réélire un nouveau bureau afin de passer la saison 2014/2015. Un échange est donc organisé ce 6 Février en présence de Mr Le Président du Comité Bouliste de l'Isère, et Mr Le Président de l'Entente Sportive de la Côte St André et avec

l'ensemble des adhérents, afin que nous puissions trouver des solutions à cette situation ; les membres bénévoles sont également conviés à cette réunion.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Motion de soutien en faveur du Central Parcs de Roybon : délibération

Lecture est faite du projet de motion de soutien en faveur du Center Parcs sur la Commune de Roybon.

En effet, ce projet est un enjeu essentiel pour l'ensemble de la Région Rhône Alpes et pour le Département de l'Isère en particulier, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques.

Ce projet, qui s'inscrit dans une perspective de développement responsable et durable a été voté à l'unanimité par les élus locaux et soutenu par des majorités départementales et régionales.

En outre, quelques contestataires violents tentent de bloquer le projet au mépris de toutes les règles démocratiques et républicaines.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 3 abstentions :

- **SOUTIENT** cette motion en faveur du projet de Center Parcs de Roybon,
- **DENONCE** les méthodes de contestations illégales et parfois violentes observées ces derniers jours sur le site du projet,
- **DENONCE** le mépris des règles démocratiques et des représentants du peuple dont font preuve certains opposants qui mettent en danger les intervenants sur le chantier, qui se mettent en danger eux-mêmes et qui mettent en danger la démocratie en essayant d'imposer la violence pour arrêter un projet légitimement choisi et soutenu par la population et ses représentants, démocratiquement élus notamment depuis mars 2014,
- **DEMANDE** aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre au chantier de se poursuivre dans les conditions requises de sécurité,
- **REAFFIRME** son soutien au projet de Center Parcs de Roybon et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement du territoire régional, du Département de l'Isère, de la Bièvre et des Chambaran tout particulièrement.

Délibération 2015/03.

- Renouveau de la convention avec le CIB pour les TAP : délibération

La Commune de Bellegarde-Poussieu, comme d'autres communes, a fait appel au Centre de l'Ile du Battoir pour bénéficier d'un accompagnement à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

L'accompagnement des collectivités à cette mise en place correspond au projet social du centre car elle permet :

- D'envisager l'éducation d'un enfant en tenant compte de tous les acteurs éducatifs qu'il peut rencontrer ;
- De réévaluer la place des parents, de tous les parents, dans une logique d'éducation partagée ;
- De rechercher dans la mesure du possible un dialogue et une cohérence entre ces différents acteurs, y compris la place des parents dans ce processus,
- De donner la place à d'autres pratiques, complémentaire aux apprentissages dispensés pendant les heures de classe ;
- De considérer les ressources de l'ensemble d'un territoire pour les mettre au service de la réussite des enfants.

L'objet de la convention, jointe à la délibération consiste à ce que le Centre de l'Ile du Battoir s'engage à :

- Accompagner les communes en proposant une veille pour leur permettre de satisfaire aux obligations prévues par la réglementation ;
- Former des personnes référents de cette action ;

- Former des encadrants sur des actions spécifiques ;
- Faciliter les obligations administratives ;
- Relais auprès des familles.

Il est précisé que pour le financement, la répartition est effectuée en fonction du nombre d'enfants scolarisés sur la Commune ; la somme globale, pour l'ensemble des communes, correspondant au coût de poste d'un animateur enfance sous la convention des Acteurs du Lien Social et Familial, et l'adhésion au logiciel G-ALSH.

La Commune de Bellegarde-Poussieu s'engage par cette convention à verser au Centre de l'Ile du Battoir la somme de 2 570,40 euros pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015 ; somme versée en deux fois sur présentation d'une facture au mois de février et au mois de novembre.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DONNE** un avis favorable à la signature de la convention jointe,
- **CHARGE** Madame Le Maire à verser les montants dus comme indiqué ci-dessus.

Délibération 2015/04.

- Renouvellement Contrat Horizon Villages / signature : délibération

Il convient de procéder au renouvellement du contrat Horizon Villages par la signature du dit contrat.

Il est rappelé que ce contrat porte sur :

- La cession et la mise en place des licences de la logithèque Horizon Villages ;
- L'accompagnement des utilisateurs à l'usage des logiciels et l'assistance téléphonique.

Le présent contrat est conclu pour une période de 3 ans soit du 1^{er} Avril 2015 au 31 Mars 2018.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DONNE** un avis favorable à la signature du renouvellement du contrat Horizon Villages jointe à la dite délibération,
- **CHARGE** Madame Le Maire à verser les montants dus à ce contrat,

Délibération 2015/05.

- Commission Communication :

Mr Philippe BONNETAIN fait part que les livrets d'accueil pour les nouveaux arrivants sont imprimés ; ils seront livrés cette semaine ; l'organisation d'une invitation pour recevoir les nouveaux habitants est programmée le vendredi 6 Février à 20h00. Les personnes concernées seront celles de l'année 2014 et l'année 2013.

Le bulletin municipal est en cours de bouclage : fin de semaine prochaine ; puis il sera distribué par chaque conseiller.

Pour information, les vœux de la Communauté de Communes sont fixés au Vendredi 30 Janvier à 18h00 à Cour et Buis.

Pour information le lundi 27 Avril, la commune reçoit le Conseil Communautaire à 20h00, Salle d'Animation Rurale.

Pour le budget : travaux à programmer avec devis.